

Département du MORBIHAN

2025/14/04/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger.

Procurations : LE ROUX Véronique à JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, LE NAOUR Roger à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/03/2025
Convocation affichée le : 31/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire :
04/04/2025 - Affichage le 08/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/04/2025
Publié ou notifié le 18/04/2025
Certifié exécutoire le 18/04/2025
A GOURIN, le 18/04/2025...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



6- CRÉDITS SCOLAIRES 2025 « FOURNITURES »

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le crédit qui est proposé, par la commission Finances du 24 mars 2025, pour chaque élève gourinois des trois établissements du 1^{er} degré au titre des fournitures scolaires 2025 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2025.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2024 à la somme de 72 euros par élève.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE, d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 74 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2025 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2025.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250414-D2025140406-DE

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 14 avril 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.